



REALISATION D'OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES DE PARKING
SUR LE SITE STAX CLUB SUR LA COMMUNE DE CHATEAURENARD

STAX CLUB CHATEAURENARD

Annexes de la demande d'examen au cas par cas préalable à la
réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

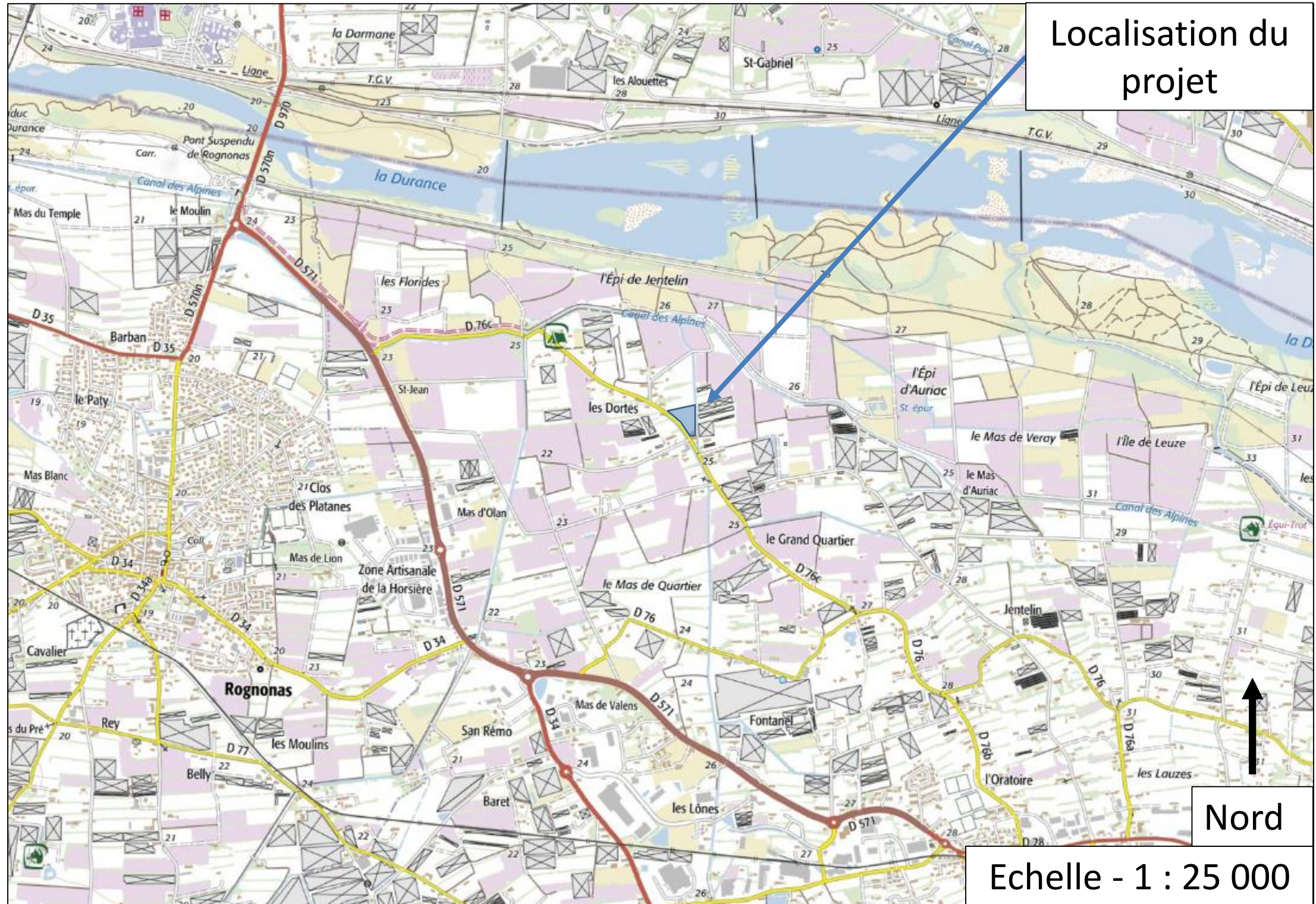
Propriétaire du terrain	Référence du terrain	Maître d'ouvrage
SARL STAX Club – Olivier REYNAUD Grand Quartier – 103 chemin des Dortes 13160 Châteaurenard	Site Stax Club sur la commune de Chateaurenard (13160) 2595 chemin du grand quartier Parcelles cadastrales : 000 BY 104 et 000 BY 107. Superficie totale des parcelles : 8 740 m ²	Coruscant Développement 75 rue Saint Lazare 75009 Paris Tél. : 09 51 83 83 03

SOMMAIRE

	Page
Annexe 2 : Plan de situation	3
Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation	5
Annexe 4 : Plan du projet	8
Annexe 5 : Photos aériennes des abords du projet	10
Annexes Facultatives : Zonages autour de l'implantation	17

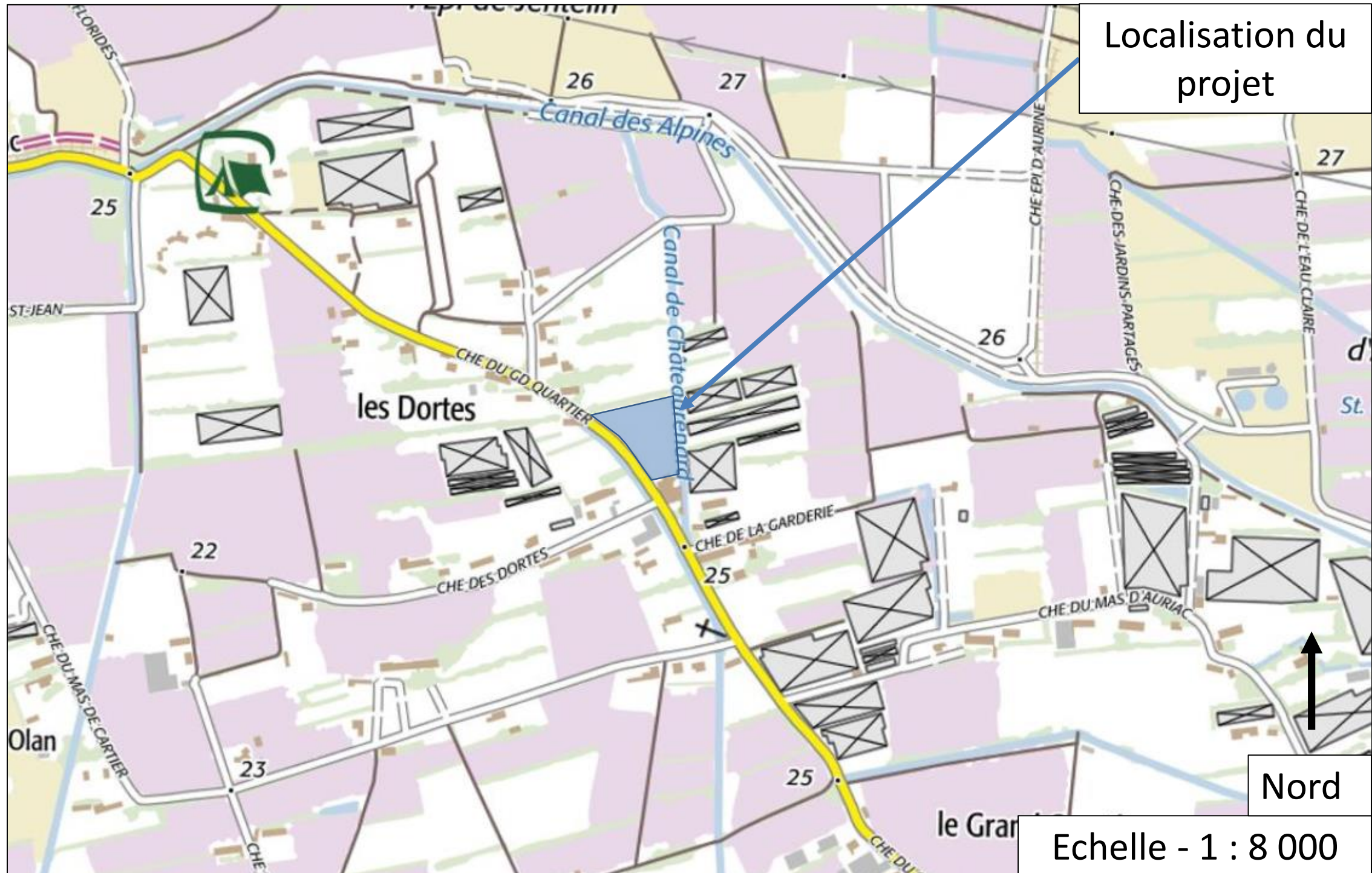
ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION

Annexe 2 - A : Extrait de la cartographie IGN Géoportail



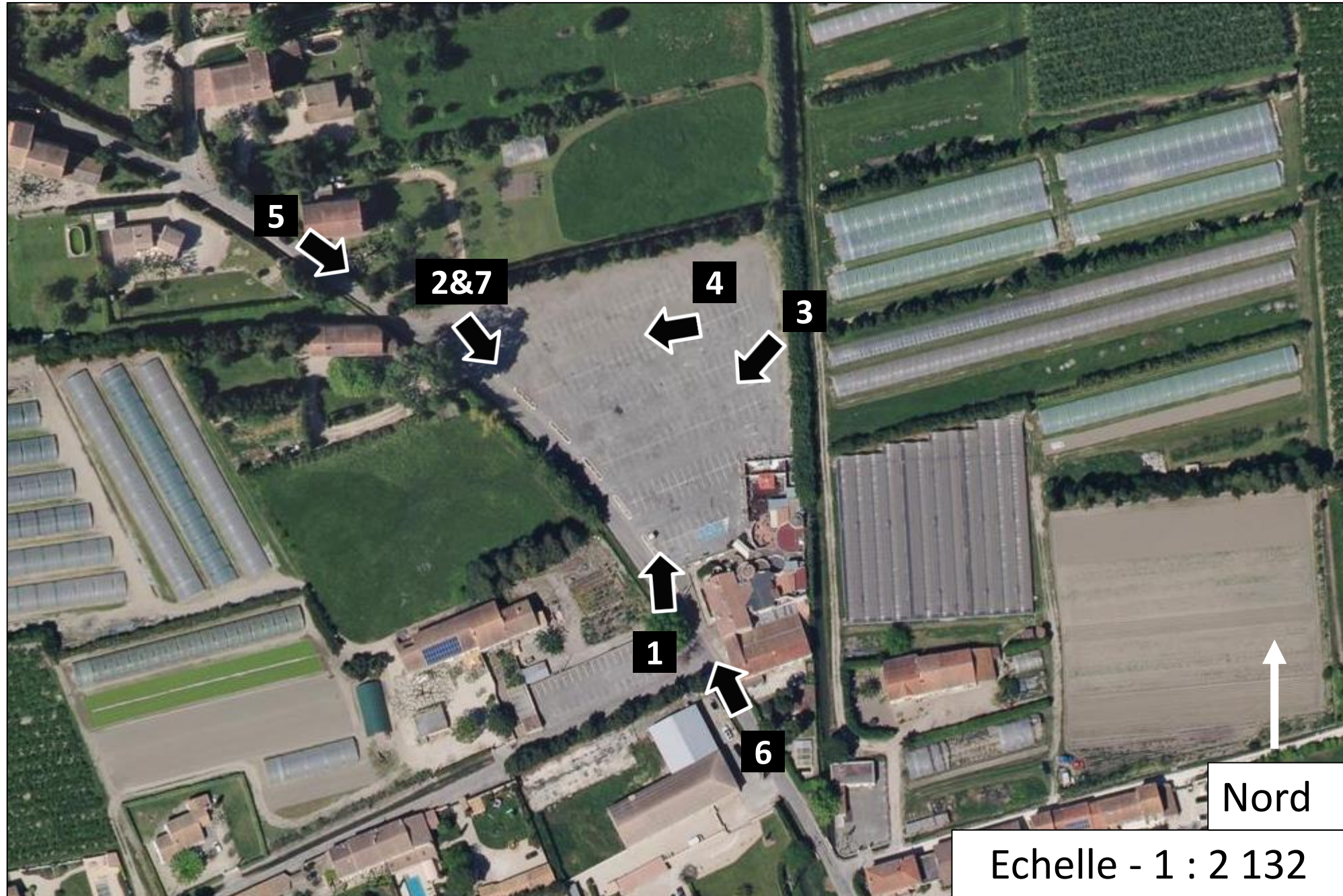
ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION

Annexe 2 - B : Extrait de la cartographie IGN Géoportail



ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Annexe 3 - A : Extrait de la cartographie Géoportail



ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Annexe 3 - B : Prises de vue Coruscant : Juillet 2019



ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Annexe 3 - C : Extraits de Google Street View



ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET

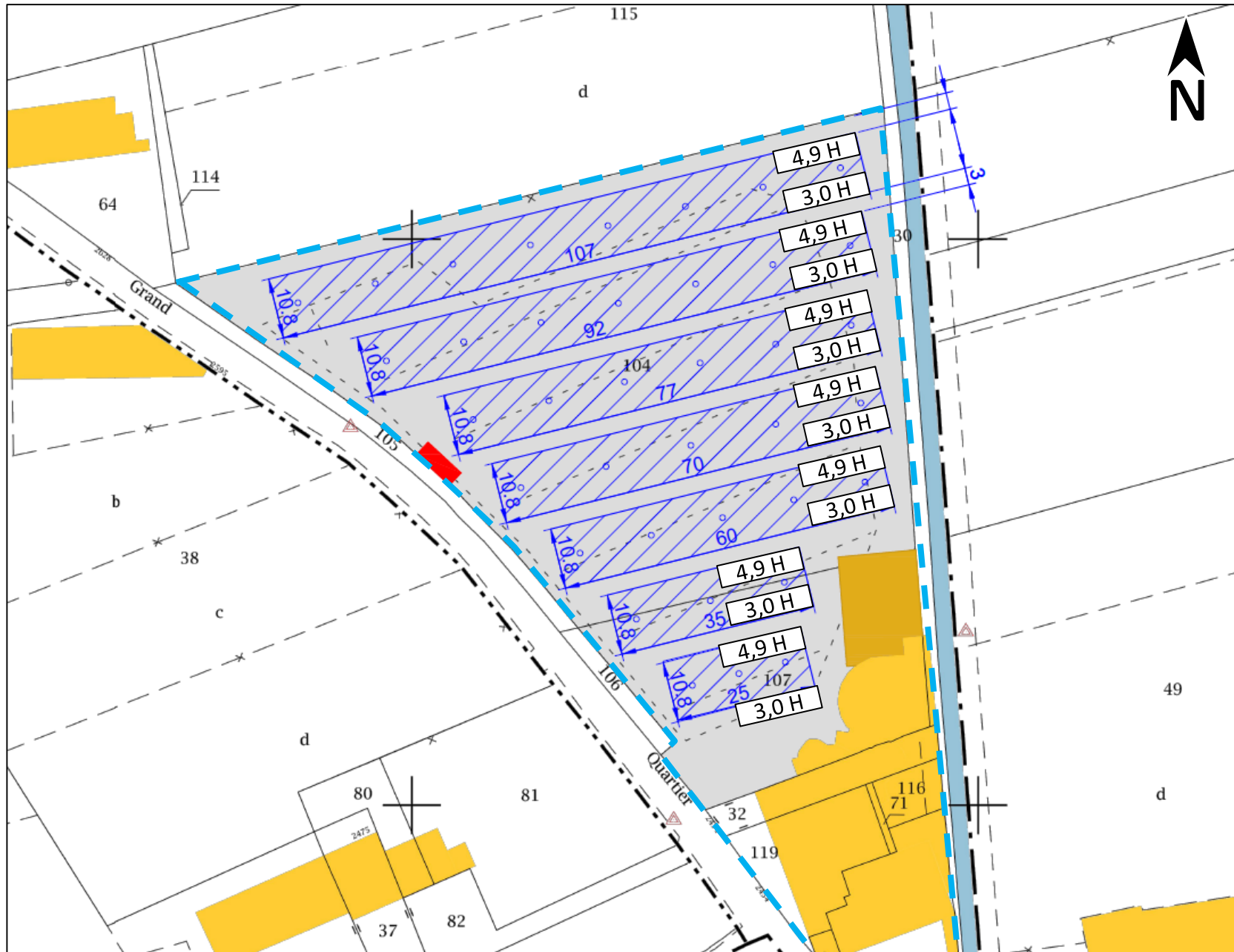
Annexe 4 - A : Plan de masse du terrain



LEGENDE	
	Ombrière photovoltaïque
	Zone Bituminée
	Poste électrique
	Limite de parcelle
	Limite de propriété
	Poteau de la structure
	Numéro d'ombrière
	Bâtiment existant
Echelle - 1 : 1 250	
<i>Pour plus de visibilité, un plan côté des zones délimitées en pointillés est disponible:</i>	
	<i>Zone agrandie en page 9</i>

ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET

Annexe 4 - B : Plan et caractéristiques du projet



LEGENDE

- Ombrière photovoltaïque
- Zone Bituminée
- Poste électrique
- Poteau de la structure
- Limite de propriété
- Bâtiment existant
- Limite de parcelle

Echelle - 1 : 1 000

Caractéristiques de la couverture

- 5 192 m² de panneaux photovoltaïques
- 7 ombrières
- 37 poteaux

Caractéristiques des ombrières

7 ombrières de 10,8 m de large :

- Point haut : 4,9 H
- Point bas : 3,0 H
- Longueur : entre 25 et 107 m
- Espacement des poteaux : 15 m environ

Caractéristiques des postes

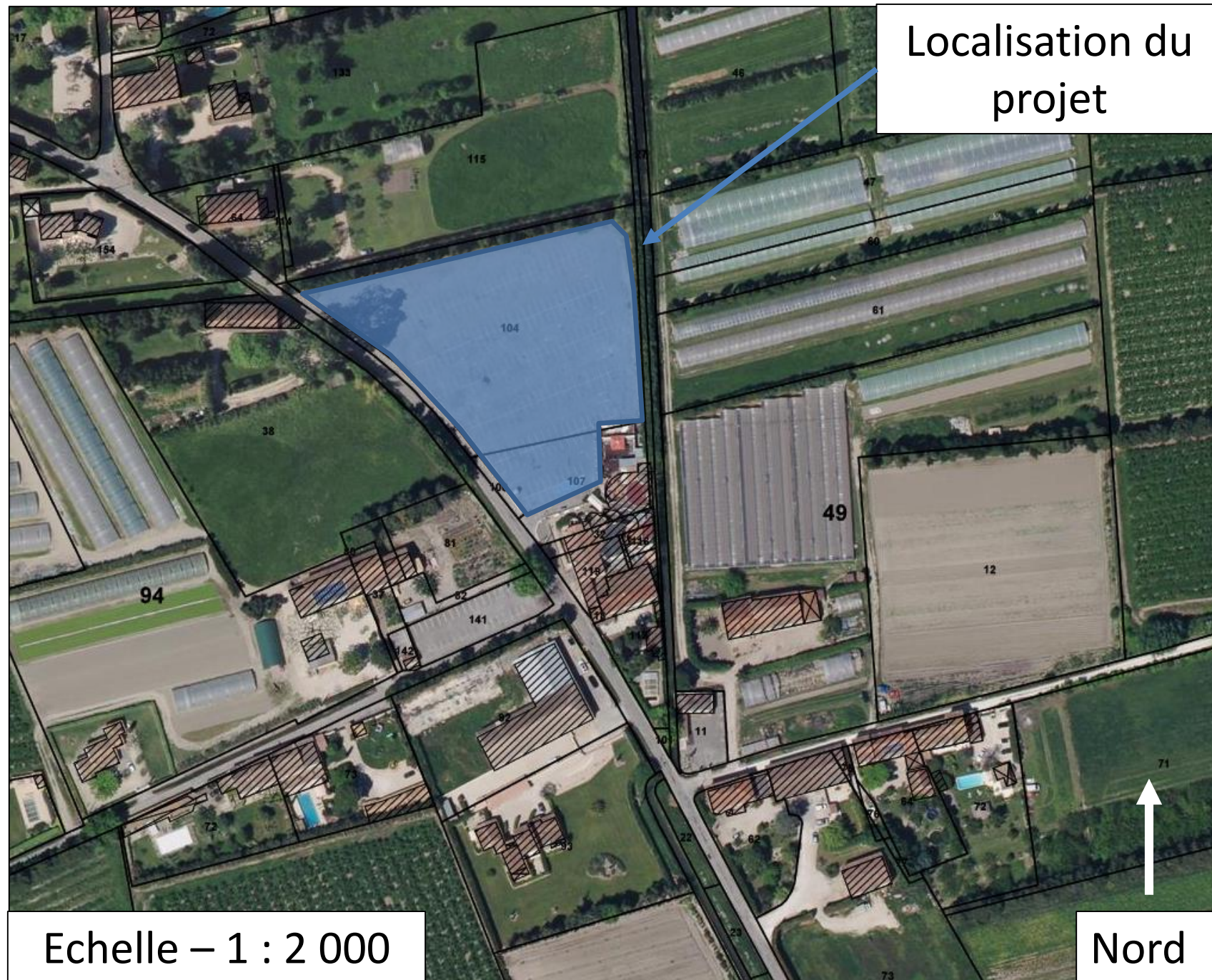
- *Poste électrique* (Dim : 8*3*3) :
- Il contient le point de livraison, un transformateur et les onduleurs.

Remarques

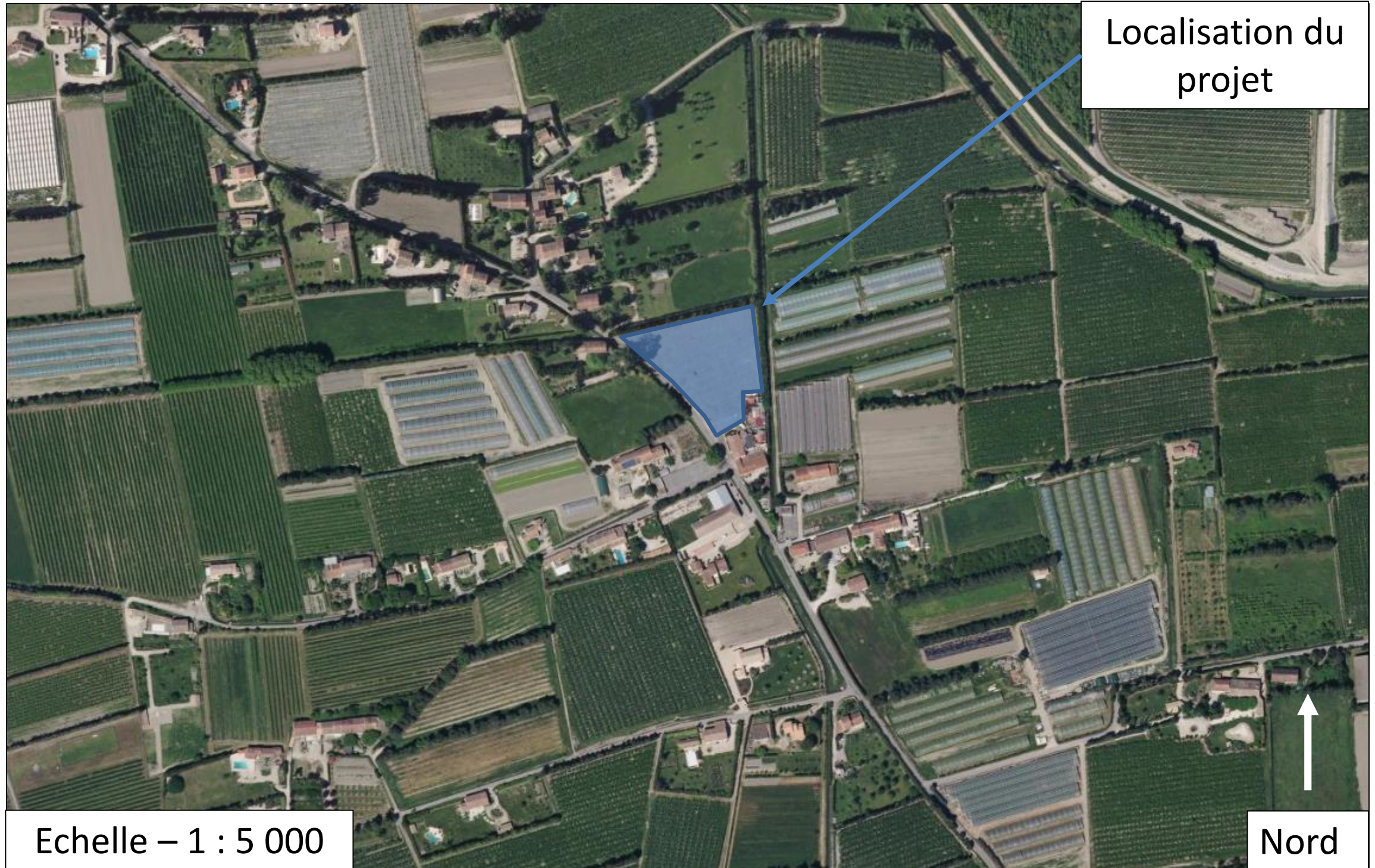
- Les hauteurs sont données en cotation à partir du terrain naturel existant au droit de chaque ombrière ou poste électrique.

ANNEXE 5 – PHOTOGRAPHIE ET PLAN DES ABORDS DU PROJET

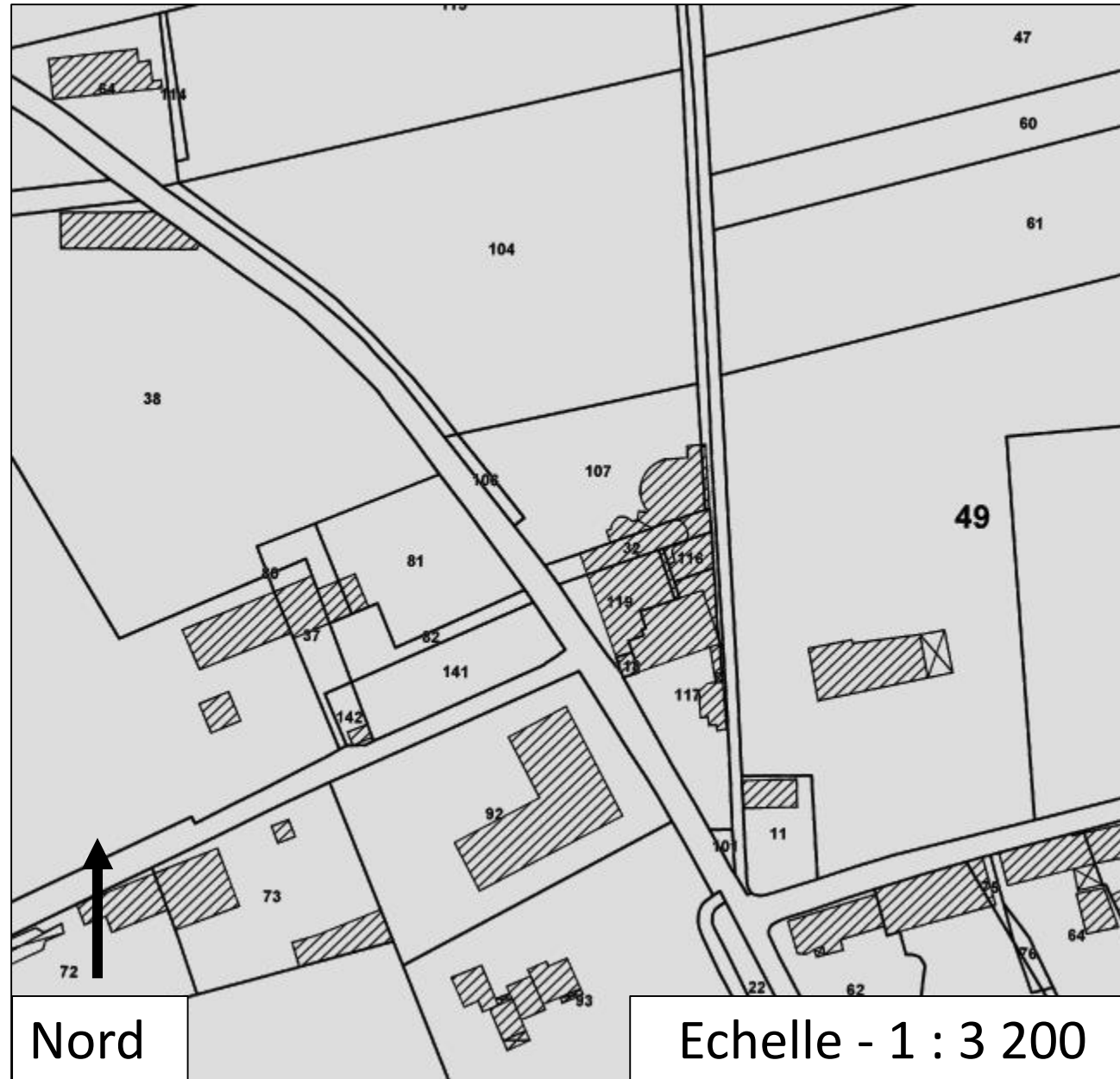
Annexe 5 - A : Photographie aérienne de la zone du projet



Annexe 5 - B : Photographie aérienne de la zone du projet



Annexe 5 - C : Plan cadastral du terrain



- Parcelles :
- 000 BY 104
 - 000 BY 107

Annexe 5 - D : Photomontage de la vue aérienne



Annexe 5 - E : Photomontage aux abords du terrain



Annexe 5 - F : Photomontage aux abords du terrain



Annexe 5 - G : Photomontage de la vue 3D Google Earth



ANNEXE 6 : PLAN DE SITUATION PAR RAPPORT AU SITE NATURA 2000

Annexe 6 - A : Distance au site Natura 2000



**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie. Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Coruscant Développement

Commune et département) : Paris (75009), Ile de France

Adresse : 75 rue Saint Lazare

Téléphone : 06 65 06 31 79

Email : mge@coruscantgroup.com

Nom du projet : Parking du Stax Club de Chateaurenard

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ?

Dossier soumis à l'examen au cas par cas d'une étude d'impact.

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

La description détaillée du projet est disponible en annexe 6.a)

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Installation de 7 ombrières photovoltaïques d'une puissance supérieure à 250 kWc sur le parking du Stax Club de la commune de Chateaurenard.

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : Chateaurenard (13160) N° Département : 13

Lieu-dit : Stax Club - 2595 chemin du grand quartier

En site(s) Natura 2000

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A 330 (m ou km) du site n° de site(s) : ZSC (FR9301589)

A 330 (m ou km) du site n° de site(s) : ZPS (FR9312003)

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) :

- 24 m² correspondant à l'emprise permanente du poste électrique
- 5 192 m² correspondant à la surface couverte par les ombrières photovoltaïques

- Longueur (si linéaire impacté) :

- Emprises en phase chantier : 6 000 m²

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Le projet prévoit la construction de 7 ombrières photovoltaïques sur le parking du Stax Club de la commune de Chateaurenard situé en zone déjà urbanisée, à savoir un parking réalisé en enrobé.

Un poste électrique en béton (contenant un poste de livraison et un poste de transformation) sera implanté sur un plancher surélevé au-dessus du terrain naturel pour respecter les règles d'urbanisme en vigueur précisées dans le Plan de Prévention des Risques et Inondations.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : 3 mois.

- Période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Afin de transporter l'électricité produite par la centrale solaire, le poste électrique du projet sera raccordé au réseau électrique Haute Tension d'Enedis.

Une maintenance préventive et un contrôle technique seront réalisés 1 fois par an.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

Etant implanté sur une zone déjà urbanisée, à savoir un parking réalisé en enrobé, ce projet n'aura aucune incidence sur son environnement autre que celle du parking déjà existant. Par conséquent, le projet n'a pas de zone d'influence.

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle : Parking en enrobé du Stax Club
- Autre (préciser l'usage) :

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, 6 photos du site ont été fournies dans l'annexe 6.c).

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			
Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Oiseaux			
Plantes			
Poissons			

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Etant implanté sur une zone déjà urbanisée, à savoir un parking réalisé en enrobé, la zone d'implantation du projet ne comporte aucun habitat d'espèces. Par conséquent, ce projet n'aura aucun impact sur le milieu naturel.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Etant implanté sur une zone déjà urbanisée, à savoir un parking réalisé en enrobé, la zone d'implantation du projet ne comporte aucun habitat d'espèces. Par conséquent, ce projet n'aura aucun impact sur les espèces.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Voir réponse ci-dessus.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le projet de centrale solaire ne modifie en rien l'environnement sur lequel il s'implante car le parking du Stax Club est une zone déjà urbanisée, à savoir un parking réalisé en enrobé.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Paris

Signature :

Le (date) : 13/11/2019

Coruscant Développement
SAS au capital de 300.000 €
75 rue Saint-Lazare - 75009 Paris
Tel : 09.51.83.83.03
RCS Paris 822 577 151

6 Annexes

a. Description détaillée du projet

Le projet prévoit la construction de 7 ombrières photovoltaïques. Celles-ci seront implantées au-dessus des places de stationnement des véhicules.

Une ombrière est composée d'une structure en acier sur laquelle repose les panneaux photovoltaïques.

Un poste électrique en béton (contenant un poste de livraison et un poste de transformation) sera implanté sur un plancher surélevé au-dessus du terrain naturel pour respecter les règles d'urbanisme en vigueur précisées dans le Plan de Prévention des Risques et Inondations.

Les ombrières ont des longueurs comprises entre 25 et 107 m et une largeur de 10,8m. La hauteur d'une ombrière est comprise entre 3 m (point bas) et 4,9 m (point haut). Les ombrières sont inclinées de 10°.

Ci-dessous, voici le plan d'implantation du projet :

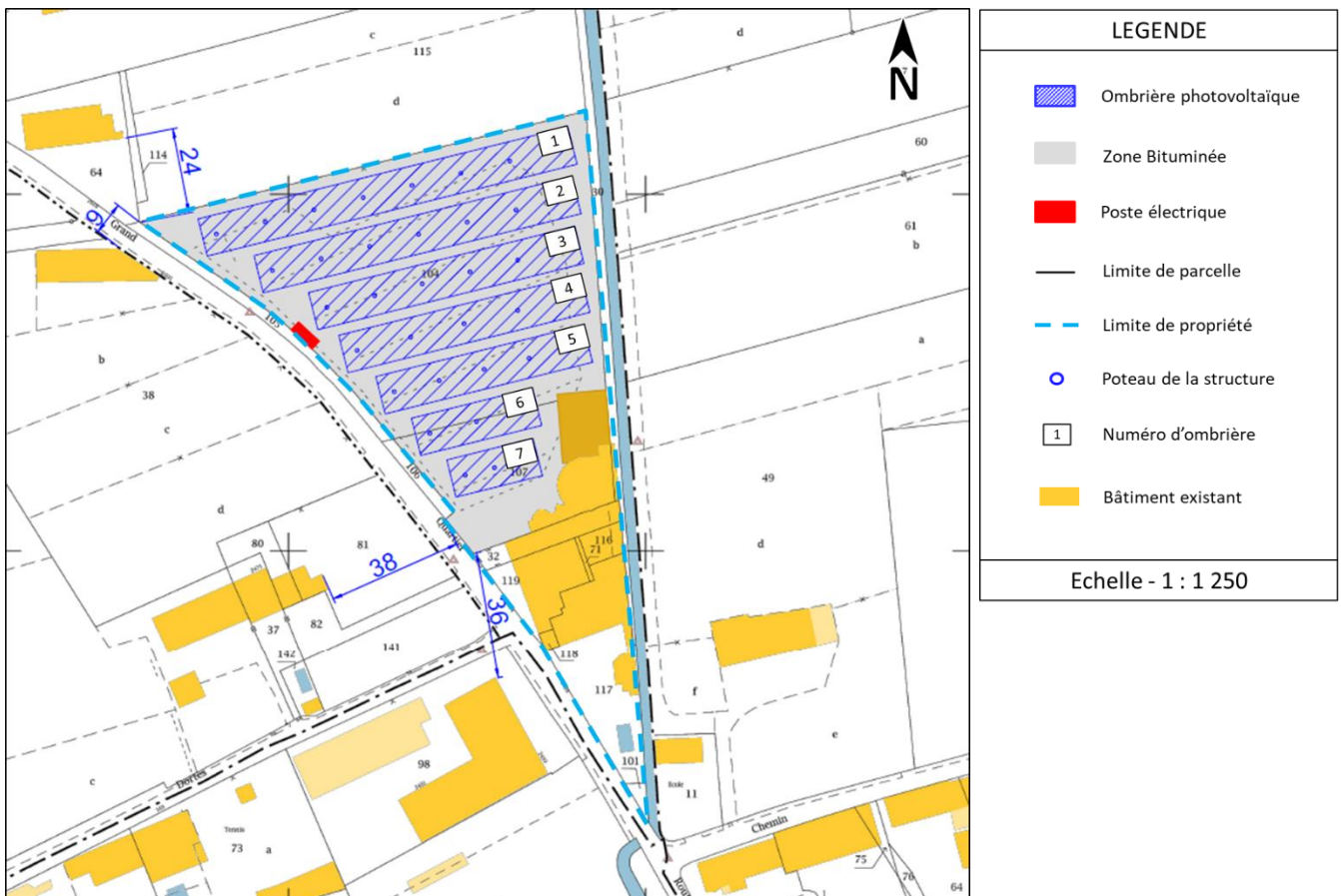


Figure 1 - Plan d'implantation du projet

Ci-dessous, voici des représentations 3D du projet sur le parking du Stax Club :



Figure 2 - Représentation 3D du projet sur la zone d'implantation

b. Plan de situation par rapport au site Natura 2000



Figure 3 - Extrait de la cartographie Géoportail

c. Photographies de la zone d'implantation

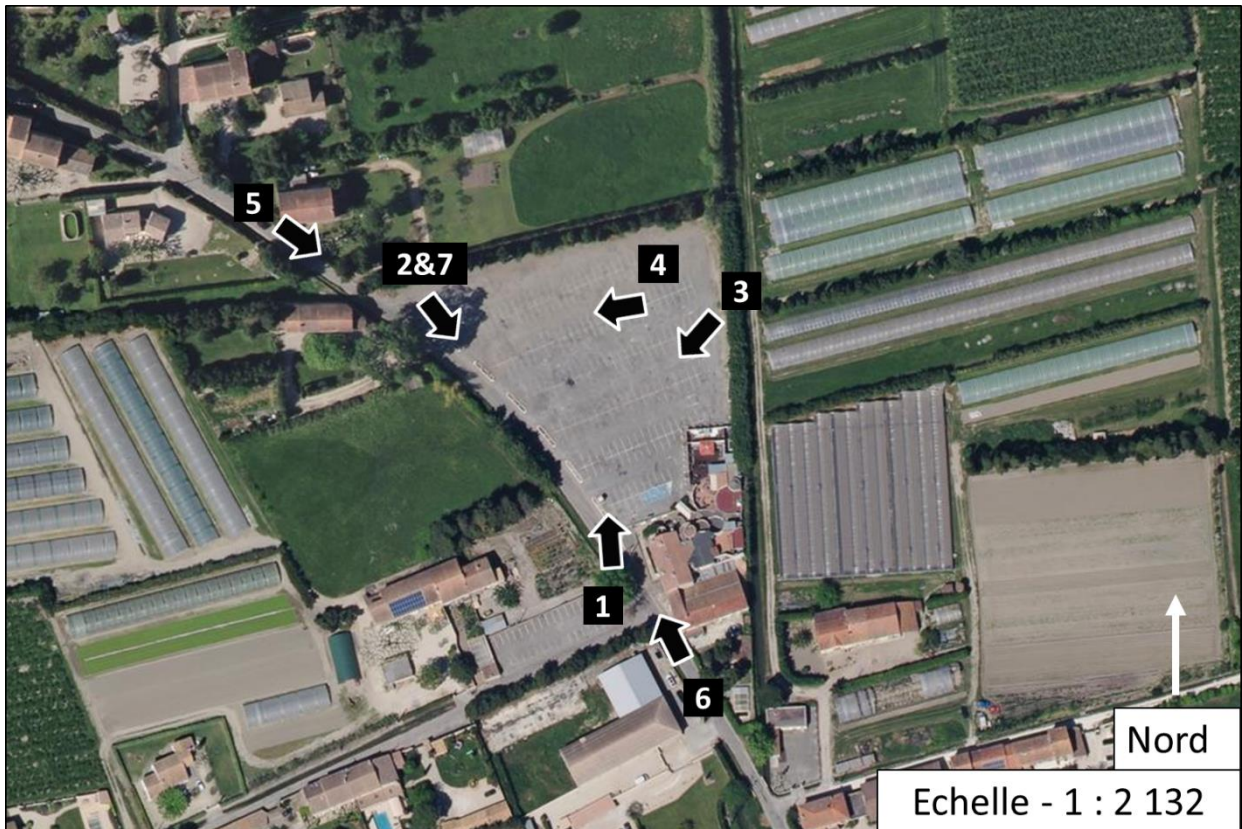


Figure 4 - Emplacement des prises de vues sur la zone

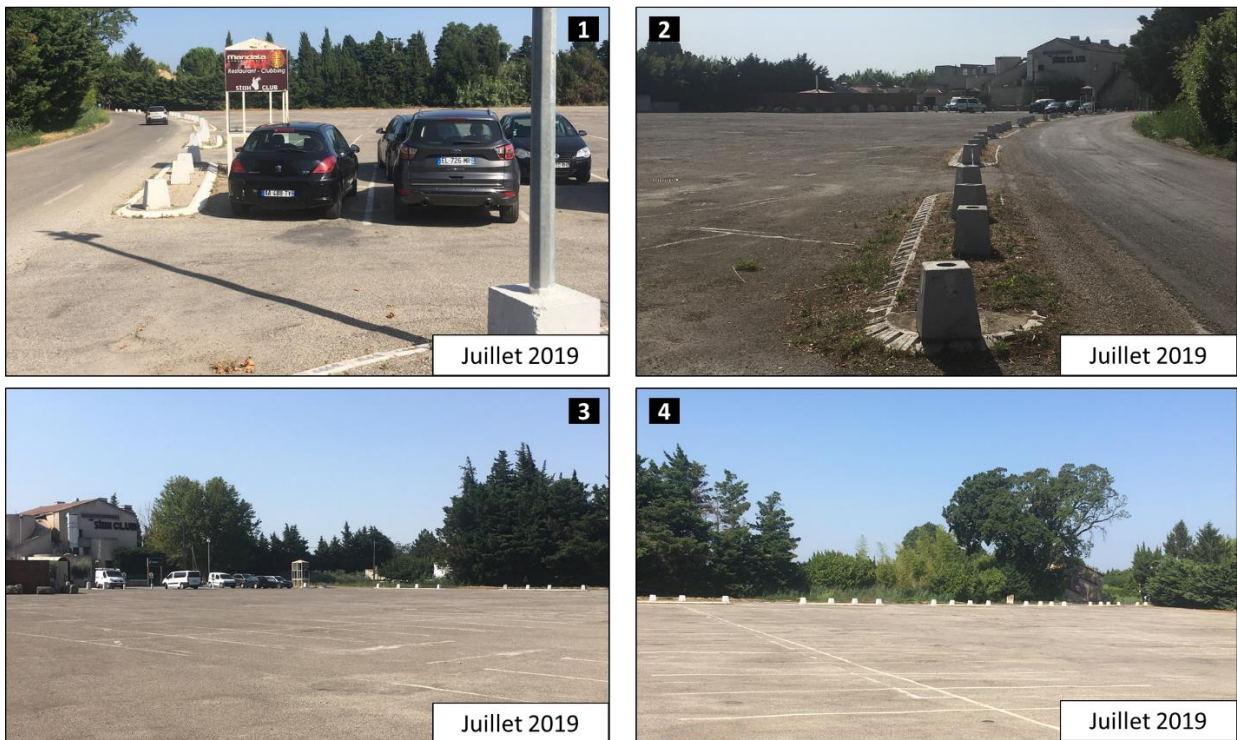


Figure 5 - Photographies de la zone



Figure 6 - Photographies de la zone

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique GeoIDE-carto :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les fiches de sites région PACA :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le **DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :**

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site :**

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Après de l'animateur** du site :**

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné :**

Voir la liste des DDT dans l' «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»